



VILLE DE PONTIVY



***DÉBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
DE L'ANNÉE 2010***

TABLE DES MATIERES

PARTIE I - Rétrospective financière	4
1 Situation financière de la ville.....	4
1.1 Évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement.	5
L'équilibre budgétaire	6
1.2 L'endettement.....	7
2 Analyse des principaux postes budgétaires	10
2.1 Les recettes de fonctionnement.....	10
2.1.1 La fiscalité.....	12
2.1.2 Les dotations de l'Etat: D.G.F, DSR, DSU	14
2.2 Les dépenses de fonctionnement	15
2.2.1 Examen du chapitre 012 : Dépenses de personnel.....	16
2.2.2. Examen du chapitre 65 : Transferts versés.....	17
2.2.3. Examen du chapitre 66 : Intérêts de la dette.....	19
2.2.4 Examen du chapitre 011 : Charges à caractère général	20
2.3 L'investissement.....	21
PARTIE II - Prospective financière	22
1 Hypothèses d'étude et actualisation.....	23
1.1 D.G.F.et autres dotations compte 74	23
1.2 Dette récupérable compte 76.....	23
1.3 Imposition directe compte 7311	23
1.4 Attribution de compensation 737321	23
1.5 Charges de personnel compte 64	23
1.6 Les comptes 60	23
1.7 Le compte 61- 62.....	23
1.8 Le compte 65	23
1.9 Réalisation du stock d'emprunts	23
1.10 L'investissement 2010-2013	24
6- Synthèse <u>Prospective 2010 - 2013</u>	30
PARTIE III - Évolution des principaux ratios	31

Préambule

Préalablement à l'examen et au vote du budget, le débat sur les orientations budgétaires permet :

- d'informer les élus sur la situation économique et financière de la ville
- de définir les axes de notre politique pour l'année 2010 et de vérifier que nos choix ne mettent pas en cause les équilibres financiers futurs.

Le budget lui-même sera présenté au conseil municipal du **10 février 2010** afin de disposer du temps nécessaire à la connaissance de toutes les données utiles à la recherche de l'équilibre (dotations, subventions, participations...)

Ce débat d'orientations budgétaires est le deuxième de ce mandat, il doit être l'occasion d'examiner rétrospectivement, la structure et l'évolution de nos recettes et de nos dépenses, mais aussi, de réaliser une étude prospective afin de prendre en compte un nouveau contexte financier et d'évaluer nos marges de manœuvres futures.

Ainsi, ce document dont il convient de préciser qu'il n'est pas décisionnel et pas formellement soumis à un vote de la part de l'assemblée délibérante, traite successivement des points suivants :

- ◆ Situation financière de la ville : examen rétrospectif.
- ◆ Prospective financière 2010- 2013.
- ◆ Synthèse.
- ◆ Évolution des principaux ratios financiers communaux.

PARTIE I - Rétrospective financière

1 Situation financière de la ville

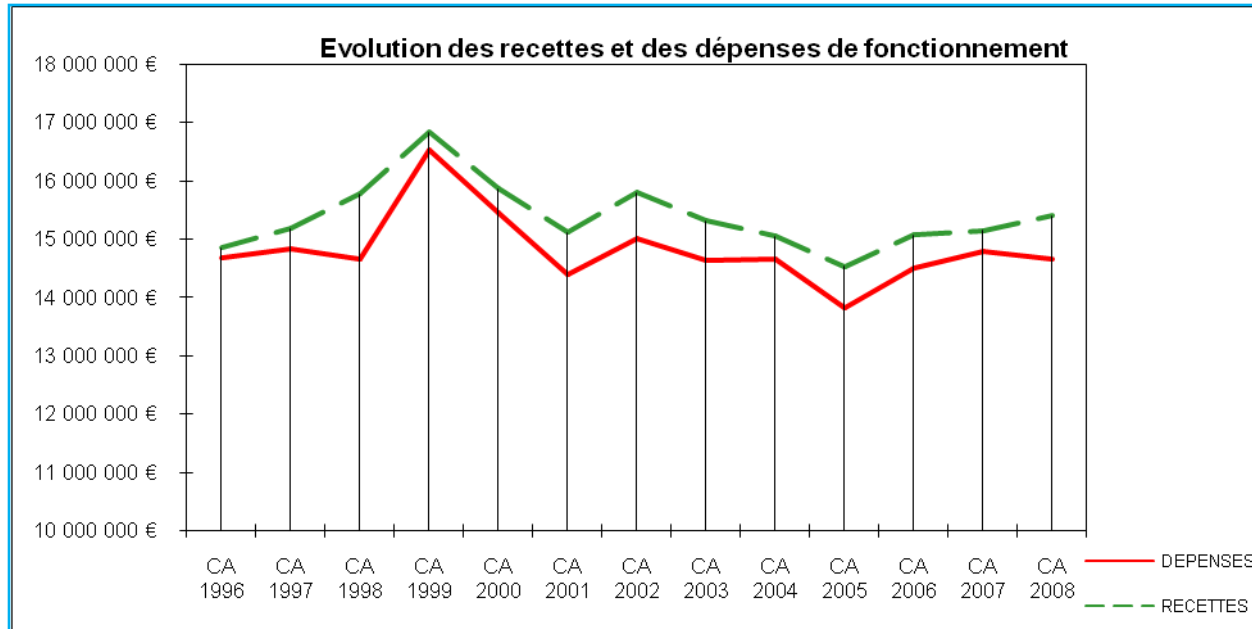
Au moment de débattre des orientations budgétaires, il faut rappeler les données financières caractérisant la situation de notre ville afin d'examiner leur évolution et de faire apparaître les tendances qui orienteront nos choix pour l'avenir.

Successivement, les thèmes suivants seront examinés :

- ◆ Évolution des recettes et dépenses depuis 1996.
- ◆ L'équilibre budgétaire élargi à la couverture de la dette et autofinancement.
- ◆ Analyse de l'endettement.
- ◆ L'évolution des recettes de fonctionnement : fiscalité, D.G.F.
- ◆ L'évolution des dépenses de fonctionnement : Personnel, transferts versés, intérêts de la dette, charges à caractère général.
- ◆ L'historique des investissements.

1.1 Évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement.

L'évolution des recettes et des dépenses de la ville hors opérations exceptionnelles depuis l'année 1996 est représentée dans le graphique ci-dessous :



Depuis 1996, la ville connaît une situation d'équilibre budgétaire.

En 1999 la forte progression des dépenses s'explique par un autofinancement important des investissements (11 MF en 98 24 MF en 99)

La baisse des recettes et des dépenses de la ville correspond :

En 2000 à la suppression du versement du contingent d'aide sociale au Département et à la réduction d'autant de la D.G.F.

En 2001 à la mise en place de la communauté de communes.

En 2003, transfert des piscines et Ecole de Musique

En 2005, transfert du service des ordures ménagères

En 2006, transfert de la compétence Tourisme

	C.A. 1996	C.A. 1997	C.A. 1998	C.A. 1999	C.A. 2000	C.A. 2001	C.A. 2002	C.A. 2003	C.A. 2004	C.A. 2005	C.A. 2006	CA 2007	CA 2008
Recettes	+ 7 %	+ 2,2 %	+ 4,4 %	+ 6,8 %	- 5,79 %	- 4,71 %	+ 4,53 %	- 3,06 %	- 1,8 %	- 3,46 %	+ 3,76 %	+ 0,51 %	+ 1,7 %
Dépenses	+ 4 %	+ 1 %	- 1,2 %	+ 12,8 %	- 6,59 %	- 6,84 %	+ 4,35 %	- 2,61 %	+ 0,3 %	- 5,7 %	+ 4,85 %	+ 1,93 %	- 0,81%
Taux d'inflation	2 %	1,2 %	0,7 %	0,5 %	1,7 %	1,7 %	1,9 %	2,1 %	2,1 %	1,8 %	1,6%	1,5 %	2,6 %

L'équilibre budgétaire

Pour appréhender la situation financière dans son ensemble, il convient de vérifier que les dépenses de fonctionnement sont effectivement payées, mais il faut aussi s'assurer que les recettes de fonctionnement couvrent le montant correspondant au remboursement du capital de la dette inscrit en section d'investissement.

Ainsi, le point d'équilibre structurel du budget d'une collectivité est l'équilibre de fonctionnement élargi à la couverture de la dette, couverture assurée par une dotation suffisante de prélèvement et d'amortissement.

Suivant ce critère, les C.A. 97 à 2008 et le B.P. 2009 de la ville de Pontivy s'analysent de la manière suivante :

Tableau comparatif de l'équilibre budgétaire

	CA 97	CA 98	C.A 99	C.A. 2000	C.A. 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	BP 2009
	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Prévision
1 Recettes de Fonctionnement Hors régie	15 071 393 €	15 393 219 €	15 650 290 €	15 480 333 €	14 666 488 €	14 989 601 €	14 077 048 €	14 709 109 €	14 092 552 €	14 337 462 €	14 577 000 €	15 008 729 €	14 635 152 €
2 Dépenses de Fonctionnement Hors prélèvement déficit ou excédent	13 235 664 €	13 001 985 €	12 882 403 €	12 476 910 €	11 332 516 €	11 973 920 €	11 735 599 €	12 162 350 €	11 514 065 €	11 922 180 €	12 809 857 €	12 631 198 €	12 992 808 €
3 Marge brute d'exploitation (3 = 1 -2) = CAF	1 835 730 €	2 391 234 €	2 767 887 €	3 003 423 €	3 333 972 €	3 015 681 €	2 341 449 €	2 546 759 €	2 578 486 €	2 415 282 €	1 767 143 €	2 377 531 €	1 642 344 €
4 Capital dette nette	1 643 248 €	1 422 290 €	1 333 461 €	1 501 113 €	1 225 256 €	1 263 357 €	1 080 192 €	988 816 €	980 219 €	1 023 429 €	743 243 €	729 092 €	594 871 €
5 Marge nette d'autofinancement = équilibre structurel (5 = 3 - 4)	187 908 €	968 944 €	1 434 426 €	1 502 311 €	2 108 716 €	1 752 324 €	1 261 257 €	1 557 943 €	1 598 267 €	1 391 853 €	1 023 900 €	1 648 439 €	1 047 473 €

Après une situation très dégradée en 1995 (-604 808 €), la CAF nette s'améliore pour être équilibrée en 1997 tout en restant nettement insuffisante pour assurer l'autofinancement nécessaire des investissements. Elle devient moins favorable à partir de 2007 du fait notamment de l'augmentation des dépenses de fonctionnement liée au règlement du contentieux avec les écoles privées (OGEC). Il faut noter également la diminution régulière du remboursement annuel de capital traduisant la maîtrise de l'endettement global de la ville.

1.2 L'endettement

Ce ratio Dette / population est un autre critère d'analyse de la situation financière de la Ville. Il doit être comparé au ratio moyen des communes du Morbihan de même strate démographique et jouant le même rôle de ville centre.

Le tableau ci-après compare le niveau de la dette sur les années 1996 à 2010.
Pour l'année 2010, il s'agit de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice (hors emprunts nouveaux).

Tableau comparatif de la dette en capital

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nbre d'habitants	14 512	14 512	14 512	14 512	15 044	15 044	15 044	15 044	15 044	15 044	15 044	15 044	15 044	14 469	14 632
Dette nette totale															
Ville+eau+assainissement	27 940K€	25 963 K€	22 995 K€	20 430 K€	17 613 K€	14 910 K€	12 230 €	10 360 K€	8 558 K€	9 822 K€	11 812 K€	12 869 K€	14 481 K€	14 416 K€	15 777 K€
Ratio Dette nette totale en € par habitant	1 925 €/Hbt	1 789 €/Hbt	1 585 €/Hbt	1 408 €/Hbt	1 171 €/Hbt	991 €/Hbt	813,5 €/HBT	689 €/HBT	569 €/HBT	653 €/HBT	785 €/HBT	855 €/HBT	962 €/HBT	996 €/HBT	1 078 €/HBT
Dette nette ville seule	13 485 K€	12 026 K€	10 914 K€	9 323 K€	7 999 K€	6 551 K€	5 327 K€	4 670 K€	3 591 K€	5 218 K€	7 068 K€	7 744 K€	9 201 K€	8 465 K€	10 367K€
Ratio dette nette ville seule en € par habitant	929 €/Hbt	829 €/Hbt	752 €/Hbt	642 €/Hbt	532 €/Hbt	436 €/Hbt	354 €/HBT	310 €/HBT	239 €/HBT	347 €/HBT	470 €/HBT	514 €/HBT	612 €/HBT	585 €/HBT	709 €/HBT

On constate un niveau d'endettement en baisse de 1996 à 2004. La réalisation à partir de 2004 d'emprunts inscrits induit une hausse du niveau d'endettement. En 2009, l'endettement diminue du fait de la non réalisation d'emprunts en 2008. En 2010, l'endettement est en hausse, 2 prêts ayant été réalisés en 2009 pour un montant de 2 500 K€

Le montant des emprunts inscrits mais non réalisés à ce jour, s'élève à 4 183 K€. En intégrant ces emprunts à la dette au 1^{er} janvier 2010, son montant serait porté à 19 960 K€ pour la dette totale et à 14 550 K€ pour la dette nette ville seule.

Source D.G.C.L. : **Ratio moyen des villes du Morbihan et de la strate 10 000 à 20 000 hbt calculé à partir des budgets principaux Dette totale /habitant au 31 décembre 2008 : 853 €/hbt à comparer au 709 €/hbt ou au 994 €/hbt si l'on ajoute les emprunts inscrits non réalisés.**

Cependant, le ratio à privilégier est le ratio « dette/épargne brute ». Il exprime le nombre d'années d'épargne que la section de fonctionnement devrait dégager pour couvrir le remboursement du total de la dette.

En effet, le niveau d'endettement à lui seul ne permet pas de caractériser la bonne ou la mauvaise santé financière d'une commune. Le ratio exprimant la capacité de remboursement est plus pertinent à cet égard puisqu'il prend en compte à la fois le niveau d'endettement et la capacité de la collectivité à épargner pour rembourser cette dette.

Ratios dette/épargne brute, capacité de remboursement

	CA 1996	CA 1997	CA 1998	C.A. 1999	C.A. 2000	C.A. 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	BP 2009
Dette nette ville seule (encours) Emprunts inscrits non réalisés Total	13 485 K€	12 026 K€	10 914 K€	9 323 K€	7 999 K€	6 551 K€	5 327 K€	4 670 K€	3 591 K€	5 218 K€	7 068 K€	7 744 K€	9 201K€	8 465 K€
					4 826 K€	5 961 K€	6 450 K€	7 630 K€	6 076 K€	4 600 K€	6 255 K€	4 550 K€	4 330 K€	5 747 K€
					12 825 K€	12 512 K€	11 777 K€	12 310 K€	9 667 K€	9 818 K€	13 323 K€	12 294K€	13 531K€	14 212 K€
Épargne brute	1 413 K€	1 835 K€	2 391 K€	2 768 K€	3 003 K€	3 334 K€	3 015 K€	2 341 K€	2 547 K€	2 578 K€	2 415 K€	1 767K€	2 378 K€	1 642 K€
Ratio Dette/épargne brute					2,7 ans	2 ans	1,7 ans	2 ans	1,4 ans	2 ans	2,9 ans	4,4 ans	3,9 ans*	5,2 ans
Ratio Dette et emprunts à réaliser /épargne brute	9,5 ans	6 ans	4,6 ans	3,4 ans	4,3 ans	4,3 ans	3,9 ans	5,25 ans	3,8 ans	3,8 ans	5,5 ans	6,95 ans	5,7 ans	8,7 ans

Ce tableau fait ressortir l'effort d'épargne réalisé depuis 1996 pour assurer le remboursement de la dette. Ce ratio qui était au rouge est passé au vert en 1997.

En règle générale un ratio en deçà de 5 années traduit une bonne situation financière. De 5 à 10 ans, il convient d'être vigilant. Au-delà de 10 années la situation peut devenir délicate, le danger de surendettement existe.

*** moyenne des communes du Morbihan de même strate démographique : 5,18 années**

Dans le cas du BP 2009, le niveau d'épargne est une prévision. Il convient d'attendre le résultat du CA 2009 pour analyser plus précisément ce ratio

Budget Ville

Évolution du besoin de prélèvement nécessaire au remboursement du capital des emprunts (*hors emprunts nouveaux*).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital (annuité)	1 420 K€	1 430 K€	1 490 K€	1 100 K€	1 079 K€	937 K€	793 K€	833 K€	886 K€	581 K€	606 K€	631 K€	658 K€	686 K€
Intérêts (annuité)	517 K€	515 K€	464 K€	445 K€	488 K€	489 K€	507 K€	460 K€	410 K€	356 K€	334 K€	312 K€	289 K€	264 K€
Annuité totale	1 937 K€	1 945 K€	1 954 K€	1 545 K€	1 567 K€	1 426 K€	1 300 K€	1 293 K€	1 296 K€	937 K€	940 K€	943 K€	947 K€	950 K€
Dettes récupérables capital	445 K€	450 K€	460 K€	355 K€	350 K€	342 K€	304 K€	321 K€	328 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Dettes récupérables intérêts	317 K€	278 K€	240 K€	200 K€	165 K€	131 K€	97 K€	66 K€	33 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Dettes récupérables totales	762 K€	728 K€	700 K€	555 K€	515 K€	473 K€	401 K€	387 K€	361 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Annuité nette	1 175 K€	1 217 K€	1 254 K€	990 K€	1 052 K€	953 K€	899 K€	906 K€	935 K€	937 K€	940 K€	943 K€	947 K€	950 K€
Capital de l'annuité	975 K€	980 K€	1 030 K€	745 K€	729 K€	595 K€	489 K€	512 K€	558 K€	581 K€	606 K€	631 K€	658 K€	686 K€

En 2009, l'annuité nette par habitant se situe à 66 €, bien en deçà de la moyenne départementale* se situant à 130 € par habitant

*moyenne des communes du Morbihan de même strate démographique

Dettes récupérables : Il s'agit d'emprunts réalisés par la ville pour le compte de tiers mais la ville récupère en totalité auprès de ces mêmes tiers, le montant de l'annuité :

Hôpital de PONTIVY	Fin en 2012
Tennis	Fin en 2010
Budget eau et budget assainissement	Fin en 2011

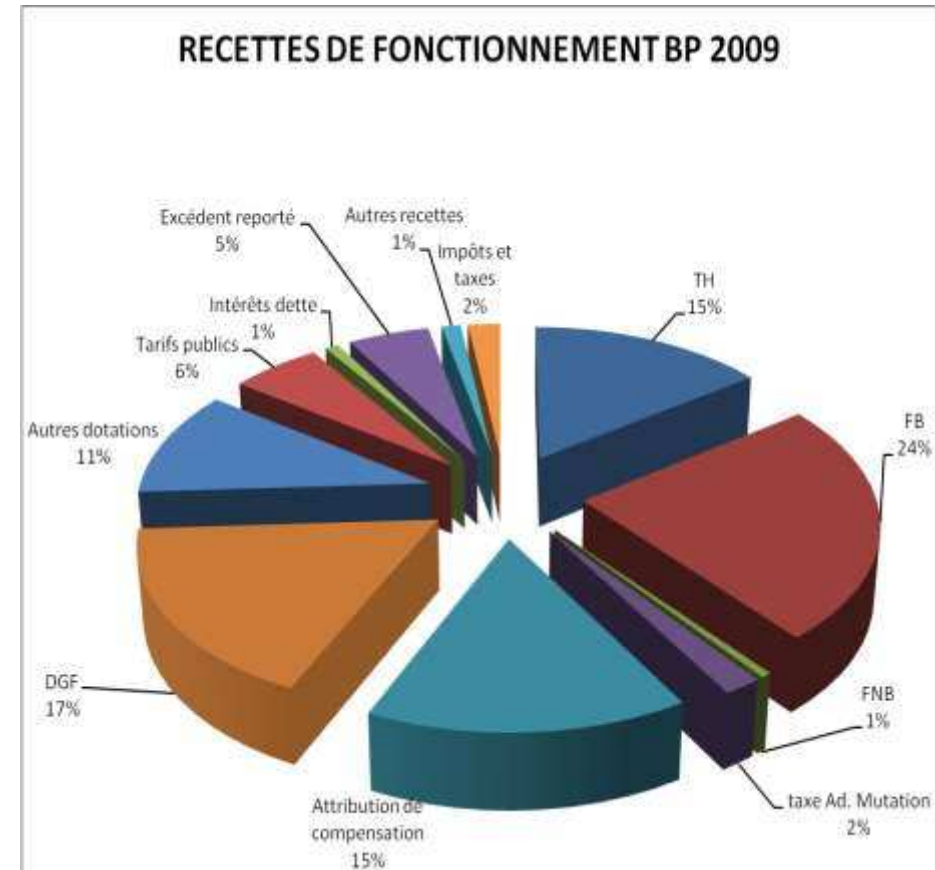
2 Analyse des principaux postes budgétaires

2.1 Les recettes de fonctionnement

➤ Les origines des recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les impôts ou la fiscalité qui représentent 39.7 % des recettes (taxe d'habitation TH, taxe sur le foncier bâti FB, taxe sur le foncier non bâti FNB)
- La dotation globale de fonctionnement DGF représente 17,4 % des recettes
- Les autres dotations et compensations DSU, DSR, Dot Nat Péréquation ... : 10.8 % (en baisse en 2009)
- La dotation de compensation versée par la communauté de communes représente 15,2 % des recettes.
- Les tarifs publics : 5,7 %.
- La Taxe additionnelle aux droits de mutation représente 1,8 % des recettes en baisse depuis 2007 du fait de la crise immobilière
- Les impôts et taxes constituent 2 % des recettes
- La dette récupérable 0,8 %, l'excédent reporté cette année 5.2 % et des recettes diverses pour 1,2 % (Taxes diverses, atténuations de charges de personnels).



➤ **Evolution des recettes de fonctionnement de 2005 à 2008**

RECETTES en €	2005	2006	2007	2008	Evolution /4 ans	Montant 2008 en € par habitant*	
						Pontivy	Département
Impôts locaux (TH,FB,FNB)	5 305 266	5 532 413	5 772 794	5 935 575	2,85%	395	429
Attribution de compensation et DSC	2 221 613	2 272 186	2 243 219	2 330 733	1,21%	155	85
autres impôts et taxes	596 133	544 920	590 444	616 813	0,86%	41	48
dont droits de mutation	343 023	292 622	334 117	302 258	-3,11%		
Dotations et participations	4 619 175	4 664 587	4 696 331	4 867 570	1,32%		
dont dotations de l'Etat (DGF,DSR,DSU,DNP)	3 306 231	3 407 306	3 579 284	3 613 793	2,25%	240	237
Produits des services	723 552	792 943	809 214	860 363	4,42%		
Atténuation de charges	273 885	253 260	198 183	178 189	-10,19%		
TOTAL RECETTES	1 3 739 624	14 060 309	14 310 184	14 789 243	1,86%	983	1011

*Les recettes réelles (hors atténuation de charges, produits financiers de la dette récupérable, travaux en régie et produits exceptionnels) ont progressé de 1,86 % sur la période 2005-2008. 60 % de cette progression est liée à l'augmentation du produit fiscal et donc au dynamisme des bases. . Il faut noter que le produit fiscal par habitant est inférieur à la moyenne départementale de même strate démographique**

Pour l'année 2009 et les années suivantes, compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat (-4,7 % entre 2008 et 2009) et de la taxe additionnelle des droits de mutations (-32 % entre 2008 et 2009), la part des recettes lié au produit fiscal prendra encore plus d'importance.

2.1.1 La fiscalité

Le produit fiscal s'obtient en multipliant les taux communaux votés par le conseil municipal par les Bases d'imposition notifiées par le service des impôts.

Taux d'imposition de la ville de PONTIVY

Taux d'imposition cumulés Commune + groupement (s)	Taux 2009 Ville de PONTIVY	France entière Taux moyens 2008 des communes de la strate 10 000 à 20 000 habt.*	Bretagne Taux moyens 2008 des communes de la strate 10 000 à 20 000 Habt	Morbihan Taux moyens 2008 des communes de la strate 10 000 à 20 000 habt.*
Taux taxe professionnelle	11,50*	17.75	15.13	14.24
Taux taxe d'habitation	14,46	15.45	17,47	15.39
Taux du foncier bâti	25,89	21,82	21,25	27.27
Taux du foncier non bâti	52,56	59.59	56,15	52.38

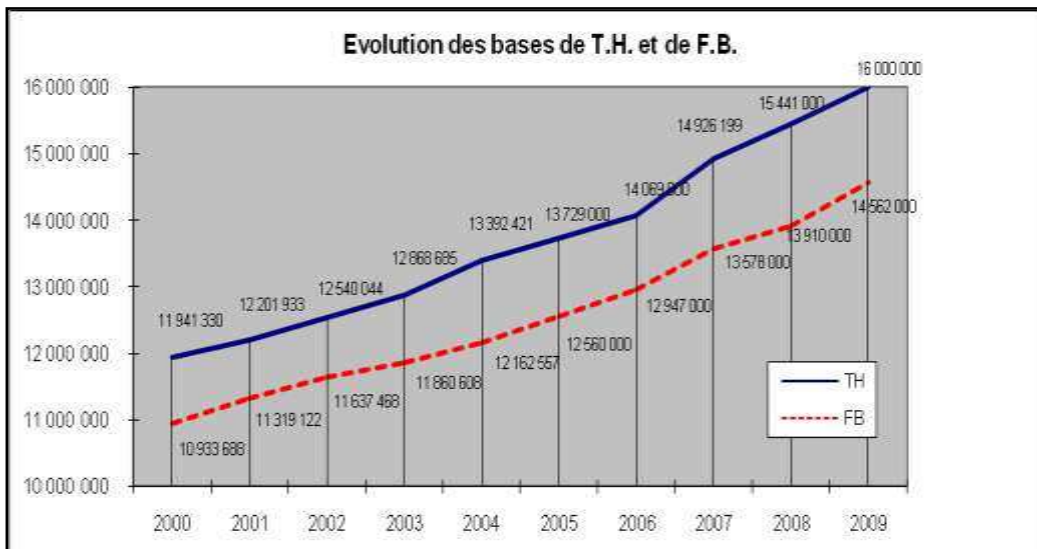
Source : direction générale des collectivités locales (D.G.C.L.)

* Le taux de TP est fourni à titre d'information puisque la ville ne perçoit plus directement la recette de la TP. C'est la communauté de communes qui perçoit depuis le 1^{er} janvier 2001 le produit de la TP mais verse à la ville une attribution de compensation.

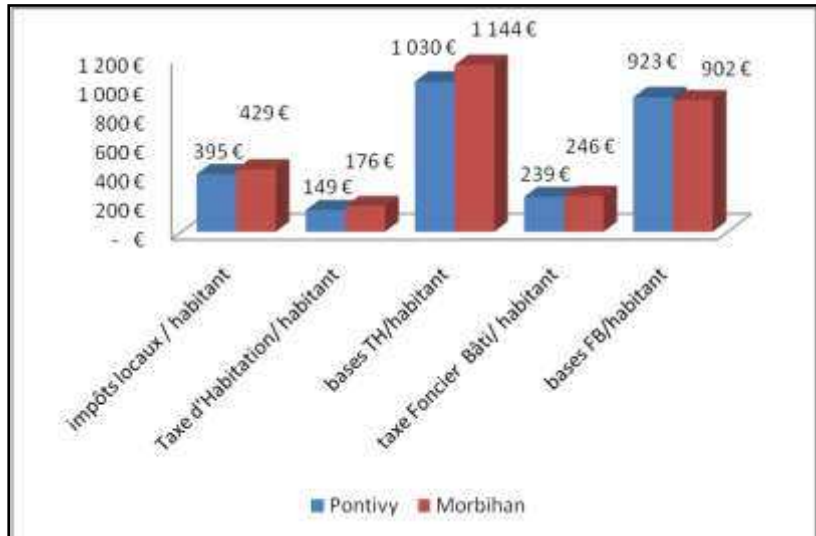
La création de la communauté de communes et la mise en place de la TPU au taux 2009 de 11,50 % produit une réduction du taux de TP de 14,72% en 2001 à 11.50 % en 2009 pour les entreprises pontiviennes.

* Le ratio commune + groupement est le seul ratio permettant la comparaison entre toutes les collectivités locales quelque soit le mode de financement retenu pour les services relevant de l'intercommunalité, TPU ou pourcentage des 4 taxes.

Évolution des bases d'imposition depuis 2000



Analyse des impôts locaux 2008



En 2009, la progression des bases de la TH est de 3,6 % (+3.45 % en 2008) et celle du FB de + 4,6 % (+2.45 % en 2008).

L'ensemble des bases des trois taxes TH, FB et FNB progressent en 2009 de 4,15 % (+2.93 % en 2008).

Les bases de la Taxe d'Habitation et du Foncier ont eu une progression régulière équivalente à 2.94 % par an de 2000 à 2009.

De 2000 à 2004 les bases TH et FB augmentent de 2.56 %. La période 2005-2009 montre une évolution plus soutenue des bases (+3.32%) en lien avec le développement de l'immobilier surtout en 2007 et 2008 et l'augmentation forfaitaire des bases en 2009(+2.5 %)

Compte tenu de la stabilité des taux communaux et du dynamisme des bases, le produit fiscal 2009 (taux d'imposition communaux 3 taxes x bases) progresse de 4,10 % (+ 2,73 % en 2008 et +4.85 % en 2007).

2.1.2 Les dotations de l'Etat: D.G.F, DSR, DSU

Année	D.G.F.	Taux	D.S.R.	Taux	D.S.U.	Taux	Total des dotations	Taux global
1995	18 960 703 F	0,85%	192 303 F	0,21%	867 854 F	13,80%	20 020 860 F	1,35%
1996	19 370 042 F	2,16%	221 596 F	15,23%	813 850 F	-6,22%	20 405 488 F	1,92%
1997	19 497 013 F	0,66%	239 041 F	7,87%	853 971 F	4,93%	20 590 025 F	0,90%
1998	19 640 014 F	0,73%	256 389 F	7,26%	992 316 F	16,20%	20 888 719 F	1,45%
1999	19 934 769 F	1,50%	301 852 F	17,73%	1 415 024 F	42,60%	21 651 645 F	3,65%
2000	15 767 109 F	-20,91%	368 000 F	21,91%	1 491 000 F	5,37%	17 626 109 F	-18,59%
2001	16 292 214 F	3,33%	379 753 F	3,19%	1 521 723 F	2,06%	18 193 690 F	3,22%
2002	16 648 733 F	2,19%	410 544 F	8,11%	1 755 511 F	15,36%	18 814 788 F	3,41%
	2 538 083 €		62 587 €		267 626 €		2 868 296 €	
2003	2 567 195 €	1,15%	64 943 €	3,76%	273 200 €	2,08%	2 905 338 €	1,29%
2004	2 650 756 €	3,25%	65 231 €	0,44%	289 745 €	6,06%	3 005 732 €	3,46%
2005	2 677 264 €	1,00%	77 377 €	18,62%	304 232 €	5,00%	3 058 873 €	1,77%
2006	2 715 698 €	1,44%	91 431 €	18,16%	319 444 €	5,00%	3 126 573 €	2,21%
2007	2 757 417 €	1,54%	207 708 €	127,2%	335 416 €	5,00%	3 300 541 €	5,56%
2008	2 787 851 €	1,10%	224 131 €	7,9%	340 783 €	1,60%	3 352 765 €	1,58%
BP 2009	2 720 503 €	-2,42%	226 127 €	0,9%	340 783 €	0,00%	3 287 413 €	-1,95%

De 1996 à 1997 on observe un taux de progression de l'ensemble des dotations de 0.9 % donc inférieur à l'inflation évaluée à 2 % et 1,2 % pour la même période. En 1998 l'ensemble des dotations progresse de 1,45 % (inflation 0,7 %).

En 1999 l'ensemble des dotations progresse de manière significative (+ 3,65 %) dans le cadre du contrat de croissance et de solidarité (inflation 0,5 %).

En 2000 la DGF a subi une réduction d'un montant équivalent à la suppression du contingent d'aide sociale versé par la ville au département (20 138 439 - 4 371 330). Sans cette suppression l'ensemble des dotations auraient progressé de 1,6 %.

En 2005 l'ensemble des dotations progressent de 1,77 %, taux inférieur à celui de l'inflation qui est de 1,8 %.

En 2007 la D.S.R. et la D.SU. progressent fortement et l'ensembles des dotations progressent de 7,9 %. Conformément à l'article 157-II-3° de la loi de finances rectificative pour 2006 modifiant l'article L.2334-21 du CGCT, lorsqu'une commune est éligible à la dotation de solidarité urbaine et à la fraction bourgs-centres de la DSR, la règle selon laquelle son attribution de DSR bourgs-centres est diminuée de moitié, est supprimée.

En 2008, la progression est inférieure à l'inflation
En 2009, la baisse des dotations est liée à la baisse de la population et aux orientations de la loi de finances 2009

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement hors déficit et hors prélèvement et dotations aux amortissements, se regroupent en quatre grands chapitres dont les montants depuis 1993 vous sont présentés ci-dessous :

Année	Dépenses de personnel 012	Transferts versés 65	Intérêts de la dette 66	Charges à caractère général 011	Total	Total hors dette
CA 1995	34 753 756 F	20 543 689 F	11 976 798 F	17 692 743 F	84 966 985 F	72 990 188 F
CA 1996	35 292 227 F	22 001 189 F	11 563 763 F	17 731 991 F	86 589 170 F	75 025 407 F
CA 1997	38 046 120 F	21 387 475 F	9 437 242 F	17 041 601 F	85 912 438 F	76 475 196 F
CA 1998	38 204 277 F	21 018 489 F	8 175 063 F	16 290 336 F	83 688 165 F	75 513 101 F
CA 1999	39 331 431 F	22 278 328 F	6 301 846 F	16 540 582 F	84 452 186 F	78 150 340 F
CA 2000	40 139 525 F	18 597 311 F	5 554 787 F	17 438 269 F	81 729 891 F	76 175 104 F
CA 2001	40 786 857 F	11 691 709 F	4 949 976 F	16 833 980 F	74 262 522 F	69 312 546 F
CA 2002	42 408 935 F	11 631 594 F	4 315 502 F	20 099 397 F	78 455 429 F	74 139 926 F
	6 465 200 €	1 773 225 €	657 894 €	3 064 133 €	11 960 453 €	11 302 559 €
CA 2003	6 211 900 €	2 047 945 €	556 022 €	2 909 785 €	11 725 652 €	11 169 630 €
CA 2004	6 599 423 €	1 886 995 €	521 503 €	3 147 331 €	12 155 253 €	11 633 750 €
CA 2005	6 426 276 €	1 575 601 €	517 303 €	2 890 931 €	11 410 111 €	10 892 808 €
CA 2006	6 583 255 €	1 559 321 €	463 761 €	3 304 744 €	11 911 080 €	11 447 319 €
CA 2007	6 858 979 €	2 191 135 €	450 694 €	3 293 882 €	12 794 690 €	12 343 996 €
CA 2008	6 730 120 €	1 801 896 €	747 019 €	3 333 693 €	12 612 728 €	11 865 709 €
BP 2009	7 030 750 €	1 885 718 €	495 584 €	3 609 556 €	13 021 608 €	12 526 024 €

En 2001 la baisse des dépenses de fonctionnement est une conséquence de la mise en place de la communauté de communes.

En 2002 l'augmentation des dépenses est la conséquence des créations d'emplois (35 heures et politique de quartier), du passage à l'euro (clôture anticipée des comptes et reports de charges sur 2002) et de la mise en œuvre d'actions nouvelles.

En 2003 la baisse des dépenses s'explique par le transfert de l'école de musique et des deux piscines à la communauté de communes.

En 2004 la progression des dépenses de fonctionnement hors dette est de 5,6 % en raison notamment de la mise en place du nouveau régime indemnitaire avec rattrapage de l'année 2003.

En 2005 la baisse des dépenses de fonctionnement est consécutive au transfert du service des ordures ménagères à Pontivy communauté

En 2007 les dépenses de fonctionnement hors dette progressent de 7,41 % du fait du règlement du contentieux OGEC, En neutralisant ce contentieux progression des dépenses de 2,34%
En 2008, progression des dépenses de 0.92%(+4,15% hors OGEC)

Les dépenses progressent de 3.24 % de CA 2008 à BP +DM 2009

2.2.1 Examen du chapitre 012 : Dépenses de personnel

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses de personnel depuis 1995.

Année	Dépenses de personnel	Taux annuel	Evolution annuelle moyenne /1993	Observations
CA 1995	34 753 755,65 F	8,83%	5,96%	Cotisations CNRACL et cotisation au centre de gestion + 1 100 KF
CA 1996	35 292 227,90 F	1,55%	4,47%	
CA 1997	38 046 120,18 F	7,80%	5,29%	Transferts de la crèche et de la halte garderie sur le budget ville + 1560 KF
CA 1998	38 204 276,78 F	0,42%	4,30%	
CA 1999	39 331 430,74 F	2,95%	4,07%	Création de postes emplois jeunes et congès de fin d'activité
CA 2000	40 139 524,73 F	2,05%	3,78%	
CA 2001	40 786 857,09 F	1,61%	3,51%	
CA 2002	42 408 934,92 F 6 465 200,45 €	3,98%	3,56%	Passage au 35 heures + création d'un poste animateur de quartier
CA 2003	6 211 899,69 €	-3,92%	2,79%	Transferts de l'école de musique et des piscines à la communauté de communes
CA 2004	6 599 423,13 €	6,24%	3,10%	Mise en place du nouveau régime indemnitaire avec rattrapage de 2003
CA 2005	6 426 276,20 €	-2,62%	2,61%	Transfert du service des OM ; recrutement d'un responsable Informatique, d'un instructeur permis de construire, d'un agent d'entretien
CA 2006	6 583 254,81 €	2,44%	2,59%	Recrutement d'une médiatrice du patrimoine
CA 2007	6 858 979,00 €	4,19%	2,71%	Réforme statutaire et validation des années de service
CA 2008	6 730 120,00 €	-1,88%	2,39%	Recrutement d'un chargé de mission Agenda 21
BP 2009	7 030 750,00 €	4,47%	2,52%	

Les faits marquants de cette période se situent en 1995 et concernent l'augmentation importante des cotisations de la ville à la C.N.R.A.C.L. et au centre de gestion de la fonction publique. Suivi en 1997 du transfert des services de la crèche et de la halte garderie du budget du C.C.A.S. sur le budget ville. Et enfin en 2005, le transfert du service de collecte des ordures ménagères à la communauté de communes.

Ainsi, depuis 1993 les dépenses de personnel ont augmentées annuellement en moyenne, de 2,84 % par an tous transferts confondus.

En 2006 compte tenu des différents transferts de charges et des recrutements réalisés en 2005 et 2006, les dépenses de personnel représentent 51 % environ des dépenses de fonctionnement.

En 2007 la masse salariale augmente de 4,19 % en raison de la mise en œuvre de la réforme statutaire de la fonction publique et des droits à validation d'années de service. Elle représente 51,5 % des dépenses de fonctionnement.

2.2.2. Examen du chapitre 65 : Transferts versés

Le compte 65 regroupe nos participations aux organismes intercommunaux, les contingents et contributions obligatoires, contrats d'association ainsi que la subvention au C.C.A.S.

<i>Année</i>	<i>Transferts versés</i>	<i>Taux annuel</i>	<i>Evolution annuelle moyenne /1993</i>	<i>Observations</i>
CA 1995	20 543 689,38 F	0,5%	2,92%	
CA 1996	22 001 188,67 F	7,1%	4,29%	Rattrapage des impayées : incinération des OM
CA 1997	21 387 474,82 F	-2,8%	2,48%	
CA 1998	21 018 488,66 F	-1,7%	1,62%	
CA 1999	22 278 327,55 F	6,0%	2,34%	
CA 2000	18 597 310,00 F	-16,5%	-0,60%	
CA 2001	11 691 709,00 F	-37,1%	-6,13%	Création de la communauté de commune
CA 2002	11 631 594,04 F	-0,5%	-5,52%	
CA 2003	2 047 945,00 €	2,4%	-3,61%	Transferts de l'école de musique et des piscines à la communauté de communes
CA 2004	1 886 995,43 €	-7,9%	-4,00%	
CA 2005	1 575 601,34 €	-16,5%	-5,11%	Tranfert du service de collecte des ordures ménagères à la communauté de communes
CA 2006	1 559 320,70 €	-1,0%	-4,80%	
CA 2007	2 191 135,00 €	40,5%	-2,12%	Contentieux OGEC années 1997-2002 et 2003-2007
CA 2008	1 801 896,00 €	-17,8%	-3,25%	
BP 2009	1 975 718,00 €	4,7 %	-4,16%	Fin du contentieux OGEC

2.2.2.1 Dépenses sociales

Années	Contingent aide sociale Département	Taux	C.C.A.S.	Taux	Augmentation globale
1995	4 047 906,79 F	8,01%	2 800 000,00 F	5,03%	6,77%
1996	4 313 274,78 F	6,56%	3 692 960,02 F	31,89%	16,92%
1997	4 312 357,99 F	-0,02%	3 244 300,00 F	-12,15%	-5,62%
1998	4 150 314,89 F	-3,76%	2 252 000,66 F	-30,59%	-15,28%
1999	4 399 333,78 F	6,00%	2 540 000,00 F	12,79%	8,39%
2000			2 640 623,00 F	3,96%	-61,95%
2001			2 500 000,00 F	-5,33%	-5,33%
2002			2 500 016,12 F	0,00%	0,00%
			381 125 €		
2003			556 000 €	45,88%	45,88%
2004			465 000 €	-16,37%	-16,37%
2005			420 000 €	-9,68%	-9,68%
2006			432 000 €	2,86%	2,86%
2007			432 000 €	0,00%	0,00%
2008			250 000 €	-42,1%	-42,1%
2009			340 800 €	+36,3 %	+36,3 %

Les députés ont définitivement voté le 30 juin 1999, la loi créant une couverture maladie universelle. Une des dispositions de ce texte supprime les contingents communaux d'aide sociale.

En 2000, la ville cesse de verser ce contingent au département mais subit en contrepartie, une réduction équivalente de sa dotation globale de fonctionnement.

L'évolution en dents de scie de la subvention au C.C.A.S. s'explique par la nécessité de combler son déficit et de contribuer à l'équilibre de son budget mais aussi par le transfert de la crèche et de la halte garderie sur le budget ville.

En 1996 une subvention de : + 800 000 F par rapport à 1995 en 1997 une subvention de : + 400 000 F par rapport à 1995 .

Cependant, pour mesurer la totalité de l'effort financier réalisé en 1997, il faut ajouter + 800 000 F correspondant à l'incidence du transfert sur le budget ville, de la crèche et de la halte garderie. L'ensemble représente pour 1997, un effort financier de + 1 200 000 F par rapport à 1995.

En 1998, le montant de 2 252 000 F comprend la subvention d'équilibre 2 100 000 F + le remboursement des emprunts de la crèche 151 000 F.

En 1999 l'augmentation de la subvention correspond au développement de l'action sociale (aide aux personnes, lien social, aide au transport des chômeurs, aide aux Kosovars). En 2000, 2001 et 2002 la subvention versée correspond au montant nécessaire à l'équilibre budgétaire du CCAS.

En 2003 la progression de 44 % de la subvention, provient de la nécessité de régulariser la cession gratuite réalisée en 1988 du terrain rue Nationale à l'office HLM par une subvention exceptionnelle de 90 000 € durant cinq années d'une part et 81 000 € pour faire face à la mise en place de l'EPHAD d'autre part.

En 2008 et 2009, la subvention est ajustée pour tenir compte des excédents du CCAS liés au versement de la subvention exceptionnelle précitée

2.2.3. Examen du chapitre 66 : Intérêts de la dette

<i>Année</i>	<i>Intérêts de la dette</i>	<i>Taux annuel</i>	<i>Evolution annuelle moyenne /1993</i>	<i>Observations</i>
CA 1995	11 976 797,54 F	-9,95%	-7,19%	
CA 1996	11 563 762,78 F	-3,45%	-5,96%	Hors indemnité de refinancement : 901 646,69 F
CA 1997	9 437 241,57 F	-18,39%	-9,23%	Hors indemnité de refinancement : 883 476,35 F
CA 1998	8 175 063,48 F	-13,37%	-10,08%	Hors indemnité de refinancement : 1 575 127,59 F
CA 1999	6 301 846,34 F	-22,91%	-12,36%	
CA 2000	5 554 786,70 F	-11,85%	-12,28%	
CA 2001	4 949 976,00 F	-10,89%	-12,11%	
CA 2002	4 315 502,27 F 657 894,08 €	-12,82%	-12,19%	
CA 2003	556 022,43 €	-87,12%	-12,52%	
CA 2004	521 503,49 €	-6,21%	-11,97%	
CA 2005	517 302,95 €	-0,81%	-11,09%	
CA 2006	463 761,13 €	-10,35%	-11,03%	
CA 2007	450 694,00 €	-2,82%	-10,47%	
CA 2008	747 019,22 €	65,75%	-6,72%	prise en compte des ICNE
BP 2009	495 584,43 €	-33,66 %	-8,68%	

Depuis 1993 les intérêts de la dette ont baissé en moyenne de 8.68 % par an.

2.2.4 Examen du chapitre 011 : Charges à caractère général

Année	Charges à caractère général	Taux annuel	Evolution annuelle moyenne /1993	Observations
CA 1995	17 692 742,81 F	-9,17%	4,71%	
CA 1996	17 731 991,27 F	0,22%	3,19%	
CA 1997	17 041 601,07 F	-3,89%	1,37%	
CA 1998	16 290 336,00 F	-4,41%	0,19%	Effets des renégociations des contrats d'assurances
CA 1999	16 540 581,53 F	1,54%	0,41%	
CA 2000	17 438 268,63 F	5,43%	1,11%	
CA 2001	16 833 980,00 F	-3,47%	0,53%	
CA 2002	20 099 397,33 F 3 064 133,37 €	19,40%	2,47%	Mise en place de l'euro avec reports de factures 2001 (eau, EDF...) sur 2002 + actions nouvelles
CA 2003	2 909 784,93 €	-0,12%	1,69%	Transfert de l'école de musique et des deux piscines à la communauté de communes
CA 2004	3 147 331,21 €	8,16%	2,27%	Commémoration du bicentenaire, salon du livre ...
CA 2005	2 890 930,61 €	-8,15%	1,35%	Tranfert du service de collecte des ordures ménagères à la communauté de communes
CA 2006	3 304 743,80 €	14,31%	2,30%	Nouveaux équipements Théâtre, salle de sport, RAM, changement d'imputation de la formation, bornes incendies, prestation bulletin municipal, contentieux OGEC, Biennale du livre, manifestation G. Schweitzer
CA 2007	3 293 882,00 €	-0,33%	2,11%	Organisation du forum info sup, actions jeunesse, exposition sur le cadastre, fonctionnement de la nouvelle salle omnisport de Kerante et du vestiaire du Faubourg de Verdun
CA 2008	3 333 693,00 €	1,21%	2,05%	
BP 2009	3 513 906,00 €	8,27 %	2,43%	Prise en compte du nouveau marché de la restauration scolaire et introduction d'ingrédients Bio dans les menus

Depuis 1993 les charges à caractère général évoluent en moyenne de + 1,73 % par an.

De 1995 à 2001 ces charges ont été maintenues à un niveau relativement stable entre 16,3 et 17,7 MF.

En 2002, 2003 et 2005 le niveau de ces charges est sensiblement équivalent à celui de 1994 aux environs de 20 MF.

En 2006 ces charges augmentent significativement en raison de la mise en service de nouveaux équipements municipaux, de manifestations culturelles, de changement d'imputation de certaines dépenses (bornes incendies, formation aux nouveaux logiciels), de frais de contentieux et d'augmentation des dépenses énergétiques.

En 2007 la mise en service de la nouvelle salle omnisports et du nouveau vestiaire du Faubourg de Verdun contribuent à l'augmentation de ce poste de charges

En 2008, Biennale du Livre

2.3 L'investissement

Historique des investissements et de leur financement

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montant des investissements inscrits au B.P en K€	1 064	558	1 529	2 928	3 701	3 296	3 533	3 837	4 327	4 500	5 125	5 470	4 612	4 610	5 350
Montant des investissements réalisés en K€											5 578	4 865	6 538	5 116	
Reports d'investissements										6 530	6 077	6 703	4 773	4 848	
Emprunts inscrits au B.P. en K€	1 005	531	875	1 037	312	1 313	1 121	1 149	1 190	1 047	1 594	1 655	1 989	1 595	936
Reports d'emprunts de l'année précédente en K€	686	762	1 294	2 165	3 201	3 513	4 840	5 961	6 450	7 630	6 076	4 600	4 550	4 330	5 747

Conséquence de la situation financière dégradée, l'emprunt finançait en 1995 et 1996, 94 % des dépenses d'investissement.

Après avoir baissé en 1995 de 1 064 K€ à 558 K€ afin d'assainir la situation financière de la ville, le niveau d'investissement atteint 5 470 K€ en 2006.

En 2007, 2008 et 2009 le montant des investissements est stable autour de 4 600 K€, la part de l'emprunt représentant 33 % du montant des investissements

PARTIE II - Prospective financière

Pour réaliser cette prospective financière sur 4 ans et préparer le budget 2010, nous devons prendre en compte les éléments de la loi de finances 2010

L'évolution des concours financiers de l'Etat est légiférée dans le cadre du **contrat de stabilité**. Ce nouveau contrat en vigueur depuis 2008 prévoit une indexation de l'enveloppe des principales dotations aux collectivités locales sur la seule inflation prévisionnelle. **En 2010, l'enveloppe normée intégrant l'ensemble des dotations de l'Etat y compris le FCTVA prévoit donc une hausse globale moyenne de 1,20%**. Compte tenu des investissements réalisés dans le du plan de relance, le FCTVA connaîtra une progression de 6.4 % au détriment des autres dotations. En réalité, cela se traduit pour les collectivités locales par une baisse ou une stabilité des dotations

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), selon la loi des finances locales, aura une évolution très faible de 0,6 % en 2010 (+2 % en 2009), la plus faible depuis 10 ans. La DGF n'est plus indexée sur l'inflation prévisionnelle (1,20 %). D'autre part, le complément de garantie, qui est une part de la DGF, diminuera de 3.5 % (après -2% en 2009)

Concernant les aspects fiscaux de la loi de finances,

La principale réforme concerne la taxe professionnelle qui peut concerner les communes mais qui concerne surtout les communautés de communes, les départements et les régions. Pour 2010, l'Etat prévoit de verser une compensation intégrale aux collectivités

Les bases locatives concernant la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti progressent forfaitairement de 1,2 %. (+2,5 % en 2009)

Enfin, nous observons avec inquiétude, dans le cadre de la réforme territoriale, les évolutions de compétences et les contraintes financières qui pèseront sur la région et le département risquant de réduire sensiblement le volume des subventions qu'ils accordent aux investissements communaux.

Pour réaliser cette prospective, les hypothèses retenues ont pour base les montants des recettes et des dépenses du compte administratif 2008 et du budget primitif 2009 ajustés des données connues de l'exercice en cours

L'analyse prospective doit nous permettre de vérifier que **nos choix pour l'année 2010** en fonction du contexte évoqué ci-dessus, ne mettront pas en cause les **équilibres financiers futurs** et nous permettront de **poursuivre notre politique d'investissement** pour améliorer **l'attractivité de la ville** et pour **assurer les services correspondant aux besoins de la population pontivienne**.

Cette analyse a un caractère purement prévisionnel.

Il faut se garder d'interpréter les conclusions présentées comme définitives.

Le but essentiel de cette simulation est d'évaluer nos marges de manœuvre en fonction de différents paramètres pour lesquels nous posons des hypothèses d'évolution seulement susceptibles de se réaliser.

1 Hypothèses d'étude et actualisation

1.1 D.G.F.et autres dotations compte 74

En 2010, il est prévu une baisse des dotations pour prendre en compte la loi de finances 2010 (dotation de base : +0,6% et complément de garantie :-3,5 %)

Pour les années suivantes, la stabilité a également été retenue compte tenu de l'incertitude des concours de l'Etat

1.2 Dette récupérable compte 76

Le taux d'évolution du compte 76 a été ajusté pour qu'il soit conforme au profil de la dette récupérable (fin en 2012)

1.3 Imposition directe compte 7311

L'hypothèse retenue compte tenu du dynamisme des bases fiscales observé ces dernières années et de la loi de finances 2010 (hausse forfaitaire de 1,2 %) est de **+ 2,6 %** pour les 4 années de la simulation, **sans augmentation des taux d'imposition communaux**.

1.4 Attribution de compensation 737321

L'attribution de compensation est conforme au tableau d'évolution de cette dotation. La dotation de solidarité communautaire a été réduite de 9,2 % en 2010. Cette dotation est calculée à partir des données du recensement et du potentiel fiscal par habitant.

1.5 Charges de personnel compte 64

Un taux moyen d'évolution des charges de personnels de + 2 % sur les 4 années de la prospective.

Les charges de personnel ont évolué de 1,58 % en 2009

1.6 Les comptes 60

Nous avons pris pour hypothèse d'évolution un taux moyen de **+ 2,37 %**. En 2010 et 2011, nous retenons un taux de **+ 2 %** par rapport aux dépenses réelles de 2009.

En 2012, nous prévoyons une progression de **+2,5 %** pour la mise en service de la médiathèque et de **+ 3 %** pour 2013

1.7 Le compte 61- 62

Nous avons pris pour hypothèse une progression moyenne annuelle de **+ 3,28 %**. Cette hausse prend en compte les études réalisées pour mettre en œuvre l'Agenda 21 ainsi que la biennale du livre d'histoire programmée tous les 2 ans

1.8 Le compte 65

Les dépenses sont en baisse (-0,73 % en moyenne) du fait de la fin du règlement, en 2009, des sommes prévues dans le cadre du contentieux avec les écoles privées (OGEC).

Les dépenses baissent donc de 8,5 % en 2010. La contribution des communes au SDIS progresse de 1,20 %.

En 2011, 2012 et 2013 le taux retenu est de **+ 2 %**.

1.9 Réalisation du stock d'emprunts

La réalisation des 4 183 K€ d'emprunts inscrits est répartie de 2010 à 2015. Avec cette hypothèse, le montant des emprunts restants à réaliser seront de 1 394 K€

1.10 L'investissement 2010-2013

Programme d'investissement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAUX 2010-2013
Total investissements	4 610 K€	4 600K€	4 100 K€	4 100 K€	4 100 K€	4 100 K€	16 400 K€
Subventions	990 K€	544 K€	201 K€	978 K€	962 K€	84 K€	2 225 K€
FC TVA	633 K€	1 630 K€**	960 K€***	571 K€*	571 K€*	571 K€	2 704 K€

* Recettes calculées selon le taux de remboursement du F.C. T.V.A. :15,482 % du montant des investissements de l'année N-1 (90% des investissements sont considérés éligibles).

** FCTVA dans le cadre du plan de relance

*** montant du FCTVA calculé sur la base les investissements 2009

Le volume d'investissement tient compte des opérations prévues ou en cours: Aménagements Avenue Napoléon1er et rues adjacentes, construction de la médiathèque-archives, rénovation du gymnase de Kerjalotte

Les subventions prévues concernent les opérations médiathèque-archives, le gymnase de Kerjalotte et le programme annuel de voirie

La dernière hypothèse générale à préciser concerne les emprunts à contracter pour financer les investissements. Elle est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année	2010	2011	2012	2013
Taux	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4.5 %
Durée	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans

2- Données de base

	Données CA 2008	BP 2009*	2010	2011	2012	2013
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT						
Total débit C21+C23-C211	5116	5350	4100	4100	4100	4100
FINANCEMENT DU PROGRAMME						
Ressources internes d'investissement (dette récup.)	350	340	304	321	328	0
Ressources externes d'investissement	1766	2405	1311	1700	1683	805
Dont subventions spécifiques	990	544	201	978	962	84
Dont participations (TLE, Amendes de police)	143	150	150	150	150	150
Dont FCTVA	633	1630	960	571	571	571
ANNUITE D'EMPRUNTS						
Annuité des emprunts déjà réalisés	1533	1426	1300	1293	1296	937
Annuité des emprunts en stocks			54	107	161	214
Taux retenus pour emprunts nouveaux			4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Durée retenue pour emprunts nouveaux			20 ans	20 ans	20 ans	20 ans
FONDS DE ROULEMENT						
DONNEES DIVERSES ANNEE DE BASE						
Ressources internes d'investissement (dette récup.)	350					
Subventions participations, F.C.T.V.A., DGE	1766					
Emprunts restant à réaliser	5749	4183				
HYPOTHESE DE COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT RESIDUEL PAR EMPRUNT						
		100	100	100	100	100

3- Hypothèses d'évolution des produits et des charges de fonctionnement

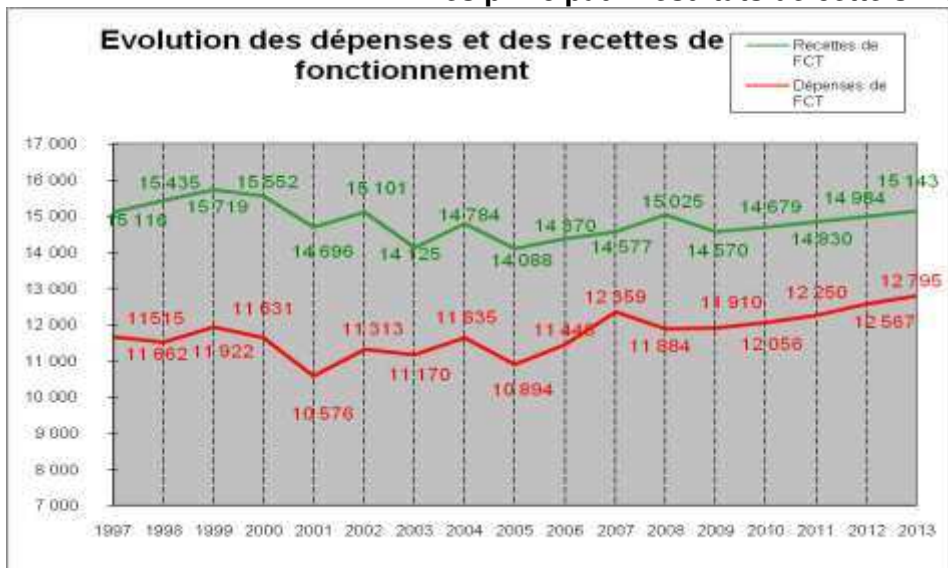
	CA 2008	TAUX	BP 2009*	TAUX	2010	TAUX	2011	TAUX	2012	TAUX	2013
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	15025	-3,03%	14570	0,74%	14679	1,03%	14830	1,04%	14984	1,06%	15143
C70 : Ventes de produits	711	0,5%	715	1,50%	725	1,50%	736	1,50%	747	1,50%	759
C752 : Locations immeubles	149	-	131	1,5%	133	1,50%	135	1,50%	137	1,50%	139
C72 : Produits immobilisés (travaux en régie)	16	-100%	0		0		0		0		0
C73 : Impôts et taxes sauf C7311 contributions directes	617	-	498	0,00%	498	1,00%	503	1,00%	508	1,00%	513
C7311 : Imposition directe	5936	4,10%	6179	2,60%	6339	2,60%	6504	2,60%	6673	2,60%	6847
C74 : DGFet autres dotations	4868	-8,87%	4436	-0,55%	4412	0,00%	4412	0,00%	4412	0,00%	4412
737321 : Attribution de compensation et DSC	2331	0,05%	2332	0,17%	2336	0,00%	2336	0,00%	2336	0%	2336
C75 : Autres produits gestion courante sauf c752	43	-97,7%	1	2,00%	1	2,00%	1	2,00%	1	2,00%	1
C76 : Produits financiers	177	-19,9%	142	-31,5%	97	-32,0%	66	-50,0%	33	-100,0%	0
C77-C6419-C6459 Atténuation de charge pel.	178	-22,7%	138	0,00%	138	0,00%	138	0,00%	138	0,00%	138
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	11884	0,22%	11910	1,23%	12056	1,60%	12250	2,59%	12567	1,82%	12795
C60 : Achats et variations de stocks	1755	-1,4%	1730	2,00%	1765	2,00%	1800	2,50%	1845	3,00%	1900
C61 : Services extérieurs	732	-1,94%	718	12,00%	804	-1,00%	796	6,00%	844	0,00%	844
C62 : Autres services extérieurs	803	-7,9%	740	6,00%	784	-1,00%	777	6,00%	823	-1,00%	815
C63 : impôts et taxes sauf C6332-3-6-8	43	1,94%	44	2,00%	45	2,00%	46	2,00%	47	2,00%	48
C64 : Charges de personnel + C6332-3-6-8	6730	1,58%	6837	2,00%	6973	2,00%	7113	2,00%	7255	2,00%	7400
C65 : Autres charges de gestion courante	1802	2,0%	1838	-8,50%	1682	2,0%	1715	2,00%	1750	2,00%	1785
C66, et 67 (sauf C6611 et 68)	18	-87%	2	2,00%	2	2,00%	2	2,00%	3	2,00%	3
C6611 : Intérêts des emprunts (pour mémoire)	747		489		507		460		410		356

4- Résultats de la simulation

	CA2008	Taux	BP2009	Taux	2010	Taux	2011	Taux	2012	Taux	2013
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	15024,6	-3,03%	14570	0,74%	14679	1,0%	14830	1,04%	14984	1,06%	15143
Produit d'exploitation du domaine	876	-3,5%	845	1,50%	858	1,5%	871	1,50%	884	1,50%	897
Dotations de l'état et autres subventions	4868	-8,9%	4436	-0,55%	4412	0,0%	4412	0,00%	4412	0,00%	4412
Impôts directs	617	-19,3%	498	0,00%	498	1,0%	503	1,00%	508	1,00%	513
Contributions directes	5936	4,1%	6179								
Augmentation induite des bases	0		0	2,60%	6339	2,6%	6504	2,60%	6673	2,60%	6847
Attribution Compensation et Dot Solidarité Com	2331		2332		2336		2336		2336		2336
Produits divers	398	-29,5%	280	-15,87%	236	-13,1%	205	-16,10%	172	-19,19%	139
CHARGES COURANTES	11884	0,22%	11910	1,23%	12056	1,6%	12250	2,59%	12567	1,82%	12795
Fournitures de services	3290	-3,10%	3188	5,18%	3354	0,6%	3373	4,13%	3512	1,34%	3560
Frais de personnel	6730	1,58%	6837	2,00%	6973	2,0%	7113	2,00%	7255	2,00%	7400
Transferts versés	1802	2,0%	1838	-8,50%	1682	2,0%	1715	2,00%	1750	2,00%	1785
Autres charges	62	-25%	47	2,00%	48	2,0%	49	2,00%	49	2,00%	50
ANNUITE DE LA DETTE	1533	-7,5%	1426	-5,35%	1354	7,2%	1459	8,2%	1589	-15,1%	1381
Annuité en cours année de base	1533		1426		1300		1293		1296		937
Annuité emprunts année de base					54		107		161		214
Annuité emprunts contractés N+1					0		59		59		59
Annuité emprunts contractés N+2							0		74		74
Annuité emprunts contractés N+3									0		97
Annuité emprunts contractés N+4											0
AUTOFINANCEMENT BRUT	1608		1234		1268		1121		828		967
RESSOURCES INTERNES D'INVESTISSEMENT	350		340		304		321		328		0
MODIFICATION DU FONDS DE ROULEMENT	0		0		0		0		0		0
Excédent réutilisé	420		794		450		0		0		0
MARGE NETTE D'AUTOFINANCEMENT	2378		2368		2022		1442		1156		967
RESSOURCES EXTERNES D'INVESTISSEMENT	3361		3340		2078		2658		2944		3133
Subventions participations	1766		2405		1311		1700		1683		805
EMPRUNTS	1595		936		767		958		1261		2328
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	4144		4773		3333		3142		2839		1772

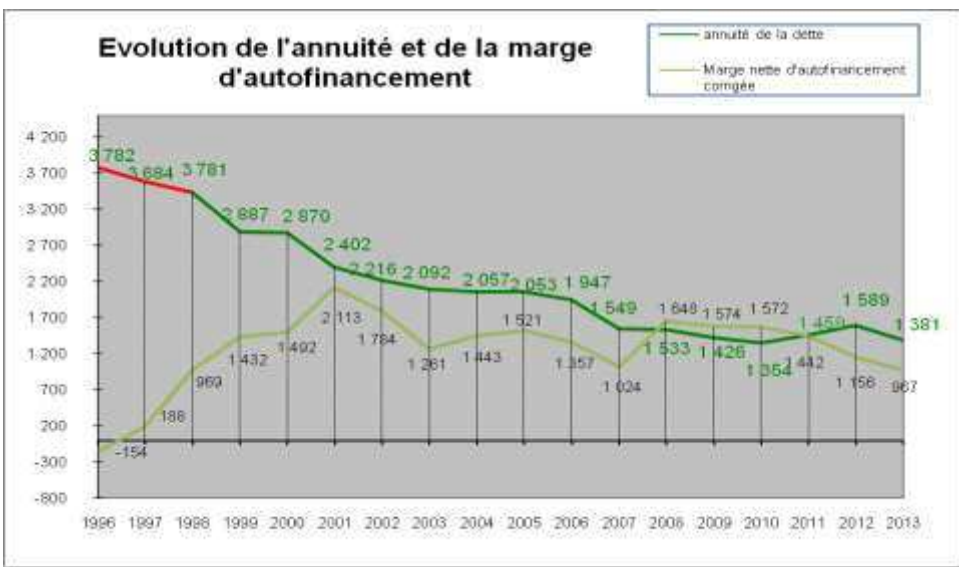
5- Analyse des résultats

Les principaux résultats de cette simulation 2010-2014 sont commentés ci-après :



Les produits de fonctionnement progressent de 0,97 % par an essentiellement du fait de l'évolution du produit fiscal

Les charges de fonctionnement connaissent une progression moyenne annuelle de 1,81 %



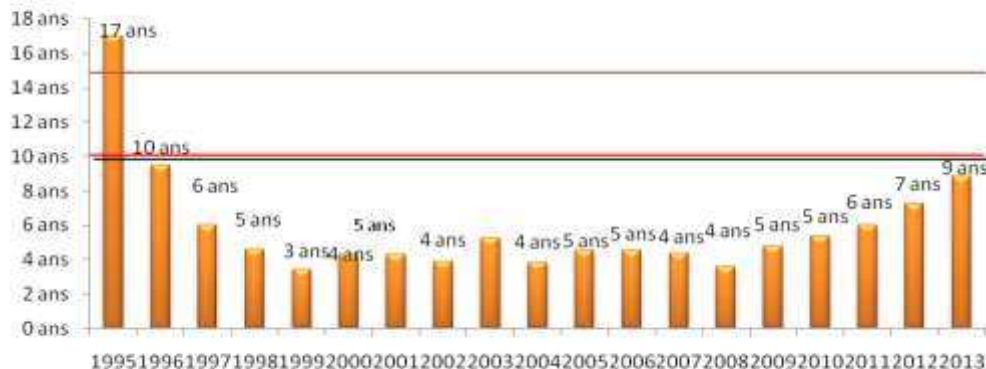
L'annuité, connaît une évolution décroissante jusqu'en 2010 puis augmente en 2010 pour se situer en 2012 à 1 771 K€

L'annuité 1996 représente 25 % des recettes de fonctionnement. En 2008 elle représente 10,2 % des recettes de fonctionnement

Sur les 4 années de la prospective, l'annuité représente 9,7 % des recettes. La baisse de l'annuité en 2013 est liée à la fin des emprunts de la dette récupérable

La marge nette d'autofinancement connaît une progression jusqu'en 2001 puis décroît régulièrement pour se stabiliser en 2008-2011. Elle chute à partir de 2012. En 2013, elle est estimée à 967 K€. **L'épargne brute baisse car les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes.**

Capacité de désendettement

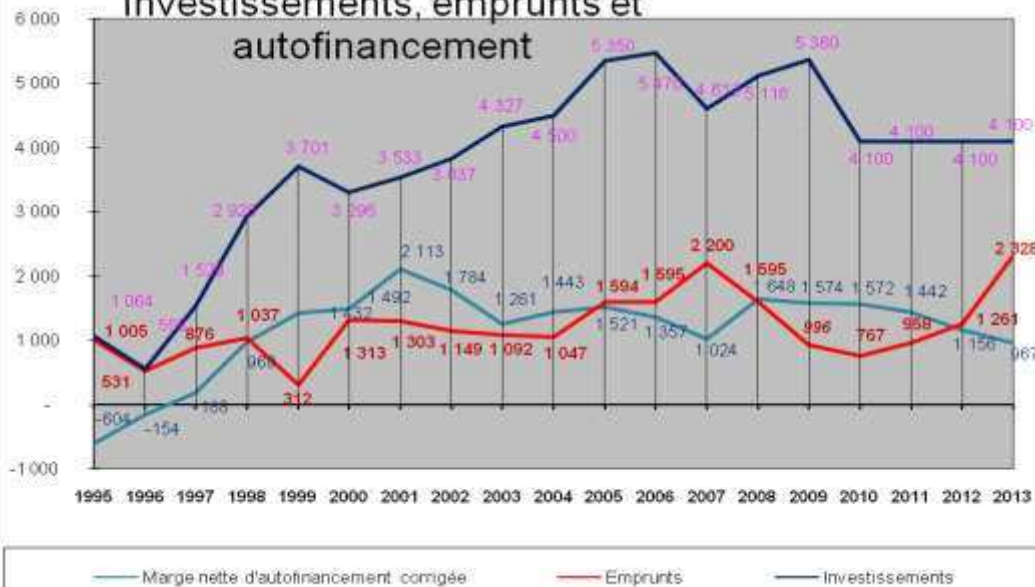


La capacité de remboursement passe de 17,5 années en 1994 à 3,4 années en 1999 puis se stabilise autour de 4 à 5 années de 2000 à 2008.

L'étude prospective fait apparaître, compte tenu des hypothèses posées de 2010 à 2013, une augmentation de ce ratio dont la valeur en 2013 se situe aux environs de 9 années, capacité de désendettement qui rest en dessous des 10 ans

Le Niveau d'endettement atteint 1 080 €/hbt en 2013 en ayant pris l'hypothèse de réaliser les 2/3 des emprunts en stock à comparer au ratio 2008 qui est de 853 €/hbt (sans intégration de reports d'emprunts) pour les collectivités appartenant à la même strate de population (10 000 à 20 000 Hbt).

Investissements, emprunts et autofinancement



De 1994 à 1996 **les Investissements** chutent de 2 900 K€ à 558 K€ en raison de la situation financière de la ville

De 1996 à 1999 l'investissement reprend de manière importante de 558 K€ à 3 700 K€ parallèlement à la capacité d'épargne.

De 1999 à 2006 l'orientation à la hausse se maintient mais à un rythme moins élevé pour atteindre un montant maximum en 2006 avec 5 470 K€.

De 2007 à 2009 le volume se stabilise à 4 600 K€ puis décroît à partir de 2010 à 4 100 K€

De 1994 à 1996 **le recours à l'emprunt** chute car la ville ne peut pas rembourser sa dette en raison de la situation financière, l'autofinancement est négatif à cette même période.

De 1996 à 2000 le niveau d'emprunt fluctue en fonction des besoins de la section d'investissement.

De 2000 à 2004 le niveau d'emprunt est stable autour de 1000 K€

De 2005 à 2007 le recours à l'emprunt est plus important (de 1 500 K€ à 2 200 K€) du fait d'un niveau d'investissement plus élevé

De 2009 à 2012, le recours à l'emprunt devient moins important (22,5 % des investissements) du fait du niveau de subventionnement en 2011 et 2012 (23.6 % des investissements)

En 2013, il se situe à 2 328 K€ soit 57 % du montant des investissements.

6- Synthèse

Prospective 2010 - 2013

Les résultats de la simulation présentée précédemment sont les conséquences des hypothèses retenues :

Stabilité de la fiscalité	: Pas d'augmentation des taux d'imposition
Dotations de l'Etat	: peu de lisibilité, prévision à - 0,55 % en 2010 puis stabilité
Une progression des recettes	: Produits de fonctionnement +0,97 % en moyenne/an
Une progression des dépenses de fonctionnement	: Charges de fonctionnement + 1,81 % en moyenne/an
Un programme d'investissements de 16 400 K€	: 4 100 K€/an d'investissements
Une réalisation de 2010 à 2013 de 2/3 des emprunts reportés	: 2 788 K€
Une hypothèse de subventions d'investissements liées aux opérations prévues	: 556 K€ par an

L'application de ces hypothèses entraîne :

Une annuité stable qui intègre la fin des emprunts de la dette récupérable	: 1 446 K€ en moyenne sur 4 ans
Un autofinancement positif qui le demeure jusqu'en 2013	: 967 K€
Une capacité d'investissement qui baisse en 2013	: 1 772 K€
Un recours à l'emprunt plus important en 2013	: 2 328 K€
Une capacité de désendettement qui atteint	: 9 ans en 2013
Un niveau d'endettement de	: 1 080 €/Hbt en 2013

En conclusion, cette nouvelle simulation financière confirme que malgré le dynamisme de nos bases fiscales, nos marges de manœuvres se réduisent. La baisse des dotations de l'Etat ou leur stabilité compte tenu de l'inflation entraîne une diminution de l'autofinancement. Une attention particulière devra être portée sur l'évolution de nos recettes et dépenses de fonctionnement au cours des prochaines années (+/-1 % dépenses # +/-120 000 €) pour améliorer l'autofinancement de nos investissements.

Pour financer les investissements, un recours plus important à l'emprunt est nécessaire en 2013 compte tenu de la baisse des subventions d'investissements. L'augmentation de l'annuité de la dette au-delà de la période de la simulation qui en découle entraînera aussi une diminution de l'autofinancement.

Il faut donc être vigilant sur le niveau d'endettement car si les hypothèses posées se réalisent, le seuil des 9 ans de capacité de remboursement sera atteint en 2013. Pour gérer l'endettement, outre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, il est aussi possible de réajuster le niveau d'investissement à partir de 2013

PARTIE III - Évolution des principaux ratios

Désignation	C.A. 1995	C.A. 1996	C.A. 1997	C.A. 1998	C.A. 1999	CA. 2000	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008
Dettes nettes Totales (Ville + eau + assainissement)	2 039 €/Hbt	1 925 €/Hbt	1 789 €/Hbt	1 585 €/Hbt	1 408 €/Hbt	1 171 €/Hbt	991 €/Hbt	813,5 €/HBT	689 €/HBT	569 €/HBT	653 €/HBT	785 €/HBT	855 €/HBT	962 €/HBT
Dettes nettes ville seule	976 €/Hbt	929 €/Hbt	829 €/Hbt	752 €/Hbt	642 €/Hbt	532 €/Hbt	436 €/Hbt	354 €/HBT	310 €/HBT	239 €/HBT	347 €/HBT	470 €/HBT	514 €/HBT	612 €/HBT
Épargne brute	833 K€	1 413 K€	1 835 K€	2 391 K€	2 768 K€	3 003 K€	3 334 K€	3 015 K€	2 341 K€	2 547 K€	2 578 K€	1 655 K€	1 767 K€	2 378 K€
Capacité de remboursement	17,01 ans	9,54 ans	6 ans	4,6 ans	4,15 ans	4,3 ans	3,4 ans	3,9 ans	5,25 ans	3,8 ans	4,5 ans	5,5 ans	6,95 ans	5,7 ans
Déficit ou excédent de fonctionnement	- 354 749 €	+ 49 851 €	+ 33 6 912 €	+ 1 109 344 €	+ 296 384 €	+ 412 491 €	+ 721 397 €	779 478 €	280 825 €	430 864 €	699 643 €	625 188 €	419 456 €	793 614 €
Marge nette d'autofinancement (Ratio officiel) *	- 604 088 €	- 153 795 €	187 908 €	968 944 €	1 434 426 €	1 502 311 €	2 108 716 €	1 752 324 €	1 261 257 €	1 466 567 €	1 498 294 €	1 335 090 €	1 033 900 €	1 648 439 €

* Ce ratio ne tient pas compte des déficits ou excédents antérieurs ainsi que des travaux en régie.